



L'assurance-vie à l'épreuve du vieillissement de la population



Face au vieillissement mondial, le secteur doit repenser ses modèles et ses équilibres financiers pour répondre aux nouveaux défis de la longévité. Publié le 13 novembre 2025 à 02:20 - Maj 13 novembre 2025 à 02:19

Nessim Ben Gharbia

L'alerte a été donnée par l'Association de Genève. Dans un rapport publié en février*, l'organisme pointe les mutations profondes qui vont toucher l'industrie de l'assurance, du fait du vieillissement de la population : « L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité engendrent de nouveaux défis sociétaux. (...) la sécurité financière des individus est menacée, car l'épargne doit être étalée sur une période plus longue. Les assureurs-vie jouent un rôle crucial en aidant les particuliers à gérer leurs risques financiers. »

Or les modèles actuariels traditionnels sont souvent basés sur des hypothèses de longévité qui étaient valides dans un contexte démographique plus jeune. Les assureurs doivent revoir leurs calculs en fonction des nouvelles données sur la longévité, ce qui peut entraîner des ajustements dans les primes ou dans les conditions des contrats.

A ce stade, nous ne constatons pas d'augmentation des rachats anticipés liés à la dépendance ou à l'aménagement du domicile. Au contraire, nous observons plutôt un retour vers l'épargne

ROMAIN LAGRESLE, directeur technique et de l'innovation de CNP Assurances

Si le constat de l'étude s'applique à l'industrie mondiale de l'assurance, la donne s'avère légèrement différente pour le secteur français. Comme le souligne Hervé Vignalou, head of modeling & risk life d'Addactis, « depuis les années 1990, les tables de mortalité utilisées pour le provisionnement des engagements de rente en comptabilité française intègrent déjà une approche prudente, avec une anticipation du recul de la mortalité. L'idée est de ne pas sous-estimer la durée pendant laquelle les assureurs devront verser ces rentes. Depuis 2016, cette prudence est même double : au niveau du provisionnement en normes financières et du capital réglementaire requis sous Solvabilité 2. Ce cadre impose en effet un 'choc de longévité', c'est-à-dire une charge en capital supplémentaire pour couvrir le risque que les assurés vivent plus longtemps que prévu ».



Protégée sur le plan prudentiel, l'industrie tricolore de l'assurance n'en est pas moins confrontée aux enjeux de vieillissement du portefeuille, qui affectent à long terme son modèle économique. Head of actuarial consulting chez Addactis, François Bayé estime à ce titre que cette transformation démographique pourra avoir un impact sur la structure des bilans des compagnies « à mesure que la population des retraités augmente. Certaines compagnies verront leurs flux entrants diminuer par rapport aux sorties de rentes. Cela peut peser sur leur capacité à absorber des chocs financiers, mais ce n'est pas une problématique immédiate pour la plupart des acteurs français ».

D'autant que le vieillissement de la population entraîne des besoins, dans le cadre du bien vieillir et du financement de la perte d'autonomie, voire de la dépendance. Face à la très faible couverture assurantielle de la dépendance, les seniors peuvent être contraints de puiser dans leur épargne pour financer leurs besoins, de quoi entraîner une vague de rachats anticipés en assurance-vie, alerte Anthony Nahelou, associé du cabinet d'actuariat [Galea](#) « Cela implique de modéliser un taux de rachat dans les projections des assureurs, souvent plus élevé que le taux de décès, surtout autour de 60-75 ans, âge où les besoins liés à la dépendance apparaissent. »

Avec un abattement des droits de succession à hauteur de 152.500 euros pour les contrats souscrits avant 70 ans, l'assurance-vie demeure un puissant levier d'optimisation successorale

Consciente des enjeux et des risques, l'industrie de l'assurance-vie constate que ces projections relèvent pour l'instant davantage d'hypothèses que d'éléments concrets quantifiables dans les bilans. Directeur de l'épargne retraite individuelle de Crédit Agricole Assurances, Jean-Luc François estime que, « intellectuellement, le lien entre vieillissement démographique et augmentation potentielle des rachats est évident. Dans ce contexte, il serait logique que, faute de financement du risque de dépendance, certains épargnants puisent dans leur épargne pour faire face aux besoins liés à la vieillesse. Mais dans les faits, ce n'est pas ce que nous observons. Pour l'instant, les principaux déterminants des rachats restent d'ordre fiscal, notamment autour du seuil des 70 ans, plutôt que démographique ».

Du fait de ses caractéristiques fiscales (abattement des droits de succession à hauteur de 152.500 euros pour les contrats souscrits avant 70 ans), l'assurance-vie demeure un puissant levier d'optimisation successorale. Dès lors, l'arbitrage entre bien vieillir et succession penche parfois pour la seconde option, note Romain Lagresle, directeur technique et de l'innovation de CNP Assurances : « A ce stade, nous ne constatons pas d'augmentation des rachats anticipés liés à la dépendance ou à l'aménagement du domicile. Au contraire, nous observons plutôt un retour vers l'épargne. L'assurance-vie reste avant tout un placement de long terme, recherché pour sa sécurité, sa fiscalité et ses avantages successoraux . »

Approche pluridisciplinaire

Au-delà des enjeux financiers, l'allongement de l'espérance de vie nécessite une approche holistique où prévention, rigueur prudentielle et approche servicielle sont amenées à se compléter. Comme le souligne le rapport de l'Association de Genève, les assureurs doivent adapter leurs offres et services et collaborer avec les décideurs politiques afin de favoriser une économie de la longévité résiliente.

Dès lors, l'approche pluridisciplinaire devient cruciale pour répondre à ces défis, souligne Véronique Fossoul, directrice de la protection sociale à la direction développement et partenariats en Europe de CNP Assurances, et en charge des réflexions sur le bien vieillir et la perte d'autonomie. « Notre



approche consiste à limiter le coût financier plutôt qu'à le compenser après coup, explique-t-elle. Nous agissons en amont, par la prévention et la coordination des soins, afin de favoriser le maintien à domicile et retarder la perte d'autonomie. C'est tout le sens du programme Icope, intégré à nos futures offres. Il vise à détecter précocement les fragilités et à mettre en place un accompagnement personnalisé grâce à un coordinateur de soins. » Et Stéphanie Cariou-Hellec, directrice des activités retraite de CNP Assurances, de conclure : « L'augmentation de l'espérance de vie ne doit pas être vue comme un risque. A nous, assureurs, d'y répondre, de nous adapter en alliant sécurité financière, accompagnement et prévention pour permettre à chacun de vieillir dans les meilleures conditions possibles. »

*Assurance et économie de la longévité : comment se protéger à l'ère des vies centenaires.